



snetap@wanadoo.fr

Syndicat National de
l'Enseignement
Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

251 rue de vaugirard
75732 PARIS cedex 15

Téléphone : 01.49.55.84.42
Télécopie : 01.49.55.43.83

Sommaire :

- ✓ EDITO
Journées nationales de réflexion sur le métier de CPE des 16 et 17 mai 2005 : pari réussi
- ✓ Culture du travailler ensemble
- ✓ Synthèse travaux de l'atelier 1
Le CPE et l'adolescent
- ✓ Synthèse travaux de l'atelier 2
Le CPE et l'équipe pédagogique
- ✓ Synthèse travaux de l'atelier 3
Le CPE et la collectivité
- ✓ Synthèse travaux de l'atelier 4
Le CPE et le service Vie scolaire
- ✓ Les perspectives d'action
- ✓ CPE - moyennes des notes

Ont participé à la rédaction de ce courrier :

André Blanchard
Xavier Fidelle-Gay
Olivier Frétygn
Pascal Goudier
Noëlline Le Moigne
Didier Revel

Secrétaire de rédaction :
Didier Revel



Courrier catégoriel des Conseillers Principaux d'Éducation

27 juin 2005

Journées nationales de réflexion sur le métier de CPE des 16 et 17 mai 2005

Pari réussi !

EDITO

L'idée avait germé à l'occasion de la réunion de la commission corpo CPE du dernier Congrès national d'Amiens (cf article d'André Blanchard) d'organiser une réflexion sur notre métier et son devenir.

C'est ainsi que vos élus, catégoriels et paritaires, aidés de quelques camarades (merci au passage à notre collègue Xavier Fidelle-Gay) ont mis sur pied ces journées de réflexion à Toulouse les 16 et 17 Mai derniers auxquelles ont participé deux membres du Secrétariat général, André Blanchard et Alain Dachicourt

Bien sûr tout ne fut pas parfait mais que de richesses dans nos échanges sur les pratiques, sur notre vision de la place du CPE et de la vie scolaire dans les établissements et sur la nécessité du « travailler ensemble ».

Un pari réussi donc car c'était une gageure de parvenir à :

- réunir un nombre très important (45) et donc significatif de collègues ;
- faire échanger des CPE de toutes « générations » (des actuels stagiaires jusqu'aux plus « vieux » d'entre-nous) et de tous statuts (contractuels et titulaires) ;
- faire « produire », en un temps relativement court, des textes qui ne sont pas seulement des constats mais aussi des argumentaires forts pour la « défense » de notre métier et la nécessaire « promotion » de la vie scolaire.

Des journées qui ont également permis de « vérifier » que les combats menés et les idées défendues, depuis plusieurs années, par et au nom des CPE, par le SNETAP sont bien en adéquation avec ce que pensent et veulent les CPE quelles que soient les « générations ». Un seul exemple, symbolique, mais qui démontre bien l'attachement de tous à la dimension éducative de notre métier, avec le refus unanime de l'idée du CPE membre de l'équipe de direction.

Le combat et l'action syndicale, c'est autour de cette problématique que se sont achevées ces journées et là encore les perspectives ne manquent pas (voir « encadré » dans ce courrier). Et à ce sujet, il convient de rappeler que si les CPE ont pu obtenir, en matière de conditions de travail par exemple, de belles victoires c'est parce qu'ils ont été combattifs, solidaires et nombreux réunis au sein de notre organisation syndicale.

Enfin, il ne faudrait pas oublier de mentionner l'excellente ambiance qui a régné tout au long de ces journées favorisant le travail mais aussi les échanges avec comme point d'orgue une soirée « gastronomique » autour d'excellents produits régionaux que tout un chacun a pris plaisir à partager.

Didier Revel

Culture du travailler ensemble

Le dernier congrès national d'Amiens (octobre 2004) s'était donné pour mandat d'organiser une réflexion sur la dimension pédagogique du métier de CPE à l'instar de ce que notre organisation syndicale avait initié sur le métier d'enseignant. Ce projet ambitieux doit se construire en deux étapes. La première, réunissant exclusivement des CPE, avait pour objectif de mieux définir et affirmer notre vision du métier de CPE et nos ambitions en matière de politique de vie scolaire. C'était donc l'objet de ce stage organisé par le SNETAP les 16 et 17 mai 2005 à l'ENFA. La seconde étape, que nous impulserons dès l'automne prochain, doit permettre d'enrichir notre réflexion syndicale en croisant les regards et les pratiques pédagogiques respectives des CPE et des enseignants avec l'objectif de construire une approche éducative commune.

Car s'il est un constat partagé par le plus grand nombre – aussi bien chez les CPE que chez les enseignants -, c'est bien celui du sentiment grandissant d'isolement et d'appauvrissement dans les pratiques des métiers dans un contexte général de désengagement pour toutes les missions non régaliennes de l'Etat et de tentation sécuritaire (voir à ce sujet les rapports parlementaires Bénisti et Hermange censés nourrir le futur projet de loi sur la prévention de la délinquance). A l'hétérogénéité et l'individualisation croissantes des pratiques et des réponses éducatives, les stagiaires présents à Toulouse opposent la redéfinition d'un cadre régulateur (en exigeant la mise en œuvre de la circulaire sur la politique de vie scolaire du 17 décembre 2002, restée lettre morte pour l'essentiel de ses dispositions) et une culture commune du « travailler ensemble ».

Au-delà de ce contexte général, l'absence criante – et scandaleuse - de toute ambition éducative et pédagogique de la DGER alimente naturellement les craintes de voir le métier de CPE dénaturé et dépossédé de sa mission éducative au seul profit des fonctions de surveillance et de « formatage » aux civilités. Mais les débats ont aussi fait émerger de lourdes interrogations sur la « visibilité » et le positionnement du CPE dans un contexte réglementaire et législatif en forte évolution.

Les débats qui ont eu lieu dans les quatre ateliers (Le CPE et l'adolescent, le CPE et l'équipe pédagogique, le CPE et la collectivité, le CPE et le service Vie Scolaire) organisés pendant ces deux journées de réflexion et qui ont réuni 45 CPE venus de toute la France ont été non seulement très riches mais aussi très constructifs puisqu'ils ont débouché sur des propositions d'interventions syndicales sur cette question.

Pour ma part, et puisque j'étais le seul enseignant présent à ces journées, je tiens à saluer l'extraordinaire qualité d'écoute qui a prévalu pendant l'ensemble de ces travaux et à remercier les organisateurs de cette rencontre (élus catégoriels et paritaires).

André Blanchard



Synthèse travaux de l'atelier 1 :

« Le CPE et l'adolescent »

LE RI ET LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE

Apprentissage à la citoyenneté et non aux civilités : le premier implique des comportements autonomes, le second des comportements normalisés sans autonomie.

L'école est un temps d'apprentissage de la démocratie et non un espace démocratique, l'école implique un rapport inégalitaire entre l'adulte et l'enfant où il faut passer par la sujétion pour apprendre l'autonomie.

L'éducation à la citoyenneté est l'apprentissage de la démocratie et des compétences inhérentes à son exercice.

La formation des délégués souffre d'un manque généralisé de moyens financiers.

Le respect de la loi passe par des sanctions justes, équitables et efficaces, ce qui est parfois difficile à trouver.

L'éducation à la citoyenneté est un processus continu qui concerne l'ensemble des élèves et non seulement les délégués. Pas assez de prise en compte dans les référentiels.

Dans certaines situations, les collègues peuvent se trouver démunis face aux « décrocheurs du Règlement Intérieur ».

PRIORISER LES TÂCHES DU FAIT DES MOYENS INSUFFISANTS

Manque de temps et de moyens humains et financiers : faire toujours plus (évolution des publics) avec toujours moins (faiblesses continues des moyens).

Plus la présence des adultes est faible plus les difficultés sont traitées sous l'angle de la répression au dépend de la prévention, en amont. Surtout quand les publics deviennent plus difficiles.

Il y a trois cercles classés par ordre de « capacité » (selon les moyens disponibles) : la surveillance, le soutien scolaire puis les activités péri-scolaires. Plus les moyens sont présents plus le CPE peut assurer toutes ses missions, moins il a de moyens plus le CPE se replie vers le cœur de ses missions.

LE TEMPS DE L'ÉCOUTE ET DU SUIVI INDIVIDUEL :

L'approche éducative doit permettre de valoriser la dimension globale de l'élève et de le placer dans une mise en situation de réussite.

Attention : l'adolescent n'est pas un malade qui s'ignore. Il ne faut pas non plus condamner l'adolescent à être bien : dans son corps, sa sexualité, sa tête, etc....

L'écoute et la relation d'aide nécessitent du temps formalisé qui fait gravement défaut d'autant que la demande du point de vue social est de plus en plus importante sans que des assistantes sociales soient présentes dans les établissements.

Comment peut-on parler d'épanouissement des adolescents quand il y a faiblesse numérique des personnels de vie scolaire.

Application de la circulaire du 17/12/2002 avec la nécessité de « créer les conditions matérielles favorables à l'épanouissement personnel des jeunes »

L'heure de vie de classe est partie prenante des moments formalisés qu'offre l'institution aux élèves.

La relation éducative ne peut avoir lieu sans relation de confiance avec l'adolescent.

LES BESOINS DE FORMATION

Le projet de vie recoupe le projet d'orientation, et son respect par l'institution implique un ressenti positif de son devenir par l'élève. Encore faut-il que le CPE, en l'absence de C.O.P., se soit formé sur le tas pour donner les bonnes informations.

Besoin de formation dans les domaines juridique, psychologique et de l'insertion scolaire (liée au décrochage) tant en formation continue que pendant la formation initiale des personnels.

La relation d'aide, l'écoute ne sont pas présentes dans la formation initiale des CPE et cela manque dans l'exercice de la fonction.

POUVOIR SE CONSTITUER DES PARTENARIATS ET DES RÉSEAUX

Application de la circulaire du 17/12/2002 avec la création d'une cellule vie scolaire dans chaque SRFD.

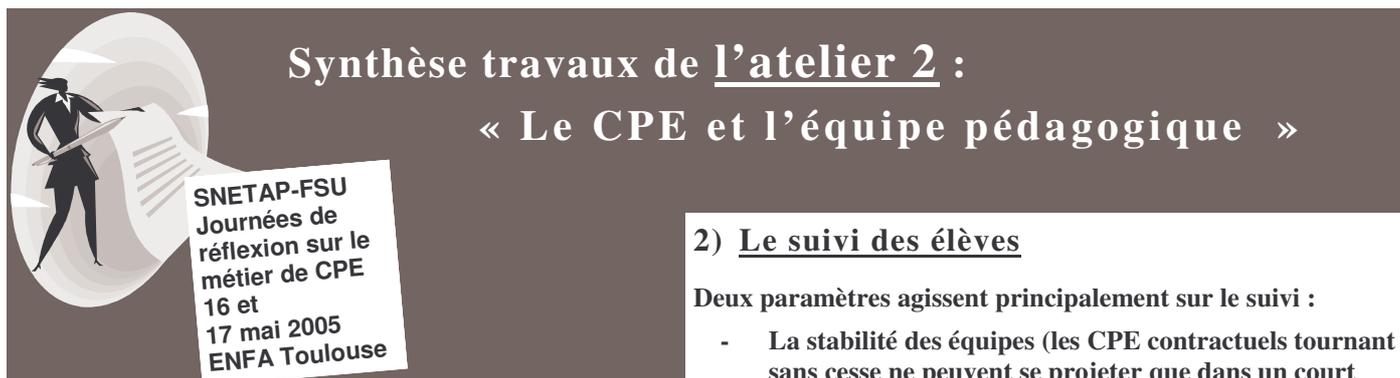
Nécessité aux établissements de s'ouvrir aux réseaux extérieurs :

- inter-établissement pour l'organisation de formation de délégués ou de projet
- vers l'EN pour la mise en commun des moyens concernant la formation des délégués dans le cadre des bassins de formation.
- vers des réseaux de professionnels pour les cas difficiles qui relèvent du pathologique et ne peuvent être pris en charge dans l'établissement.

Le devoir de réserve du fonctionnaire et le secret partagé du membre d'une équipe éducative vont de paire pour organiser un suivi cohérent par l'ensemble des professionnels de l'établissement

Il faut savoir passer le relais après que le repérage et le traitement in situ ait montré ses limites dans l'établissement.

Xavier Fidelle-Gay et Olivier Frégnay



Trois thèmes avaient été dégagés pour cet atelier :

L'heure de vie de classe

Le suivi de l'élève

Le travail en réseau (G.A.R., ...)

De manière transversale à ces 3 thèmes nous avons voulu insister sur la nécessaire institutionnalisation des missions éducatives données à l'école en général et aux enseignants et CPE en particulier.

1) L'Heure de Vie de Classe

Il s'avère que l'heure de vie de classe est un outil efficace pour travailler en équipe avec les enseignants, même si cela concerne plutôt les professeurs principaux.

Les HVC sont d'autant plus utiles en collège que ces classes ont besoin d'un suivi vigilant.

Pour autant les HVC ne sont pas dans tous les référentiels et quand elles y sont (en seconde), elles ne sont pas toujours à l'emploi du temps ou dans des créneaux horaires difficiles à gérer : avant le déjeuner, sur des horaires d'études ou sur les horaires du professeur principal quand il le peut.

Il apparaît que les professeurs principaux devraient avoir droit à une formation pour exercer leur fonction. En effet si nous avons besoin d'eux il faut qu'ils aient les moyens de pouvoir collaborer avec nous et d'assurer correctement leur mission.

2) Le suivi des élèves

Deux paramètres agissent principalement sur le suivi :

- La stabilité des équipes (les CPE contractuels tournant sans cesse ne peuvent se projeter que dans un court terme)
- La formalisation des temps d'échanges. Si l'on fonctionne seulement à la libre initiative, avec une rémunération sur budget d'établissement et une cooptation amicale, cela multiplie les possibilités de jeu faussé.

Plusieurs dispositifs font leur preuve :

- le suivi à mi-trimestre, sous l'impulsion du proviseur-adjoint, notamment dans les classes de primo-entrants.
- Les fiches individuelles de suivi des élèves qui peuvent le cas échéant (toutes les infos personnelles ne peuvent alors y être incluses) être partagées avec l'équipe pédagogique.

Avec la mission d'insertion scolaire (élèves décrocheurs) et sociale, nous ne pouvons que regretter qu'il nous soit demandé toujours plus avec toujours moins de moyens.

3) Le travail en réseau

Réseau interne :

Il apparaît que de nombreux établissements ont un dispositif de type GAR ou Equipe Adulte Relais. La plupart fonctionne plutôt dans le flux tendu du quotidien.

Aussi il est nécessaire de formaliser les temps d'échanges qui permettent de croiser les regards, enrichissant de ce fait la dimension éducative de l'action entreprise.

Réseau externe :

Concernant les Conseillers d'Orientation Psychologues (COP) nous devons faire tenir les engagements concernant la collaboration entre l'Éducation Nationale et le MAAPR au sujet des Centres d'Information et d'Orientation.

Concernant les Assistants-es sociales nous proposons d'élargir la convention concernant les médecins scolaires pour un co-financement MSA/EPL.

Enfin il apparaît que le fonctionnement dans le cadre de CESC permet d'obtenir des interventions de bonne qualité et surtout gratuites.

Xavier Fidelle-Gay et Pascal Goudier



Synthèse travaux de l'atelier 3 :

« Le CPE et la collectivité »

Le début des travaux de cet atelier a tourné autour du référentiel du CPE sorti en 1994.

Ce document n'a aucune valeur officielle, il n'a jamais été négocié avec les représentants du personnel. Et pourtant, il circule via l'ENESAD dès le début de la formation des CPE stagiaires et des chefs d'établissements.

Cependant, il ne constitue qu'une référence bibliographique, contrairement aux circulaires de 1986 et de 2002 qui sont des documents officiels.

Les participants ont abordé deux thématiques :

- La notion de projet (d'établissement et de vie scolaire) et la place du CPE
- Le rôle du CPE dans l'établissement (ambiance, cadre de vie, relations avec la communauté éducative)

La notion de projet (d'établissement et de vie scolaire)

a) Il devrait être :

- ✓ un outil de cohésion et de lisibilité (il constitue notamment un bon repère pour les nouveaux arrivants dans l'établissement)
- ✓ l'occasion de faire un bilan collectif
- ✓ un socle commun de valeurs
- ✓ un outil d'orientation et de prospective de l'établissement
- ✓ un outil donnant du sens à des actions
- ✓ préparé pour que tous puissent y trouver une entrée
- ✓ porté par la direction et investi par les personnels et les élèves
- ✓ prévoir une procédure d'évaluation et de réactualisation

b) Il ne devrait pas être :

- ✓ inexplicé dans sa structure (bien expliquer ce qu'est un projet)
- ✓ limité à une liste de ce que l'on fait
- ✓ être écrit par une seule personne
- ✓ limité à une compilation de règles de fonc-

tionnement

- ✓ être en désaccord avec des règles de fonctionnement existantes
- ✓ imposé (surtout aux « supposés » porteurs de projets avec une étiquette) : un projet et surtout sa réalisation ne se décrètent pas
- ✓ un moyen de pression de la part des chefs d'établissement
- ✓ être un projet à caractère financier uniquement
- ✓ l'occasion d'acter des pratiques non-réglementaires (au nom de l'autonomie de l'EPL)

c) Il a besoin :

- ✓ de valeurs communes établies en discussion collective
- ✓ de rassembler toutes les catégories des usagers, sans oublier les élèves

d) Il permet :

- ✓ de brasser des idées
- ✓ de discuter, de restaurer ou de créer du relationnel
- ✓ de prendre un temps pour écouter les attentes des usagers
- ✓ d'avoir le sentiment de ne pas subir les choses

Globalement, les CPE, même s'ils ne s'y retrouvent pas toujours, y participent quand même.

Le CPE peut, si le projet est bien mené, y trouver pleinement son rôle, comme porteur du projet vie scolaire, définissant le champ d'action du service et du CPE lui-même, en lien avec les autres acteurs du système éducatif.
Le projet n'est pas transposable d'un établissement à un autre.

Le rôle du CPE dans le climat de l'établissement :

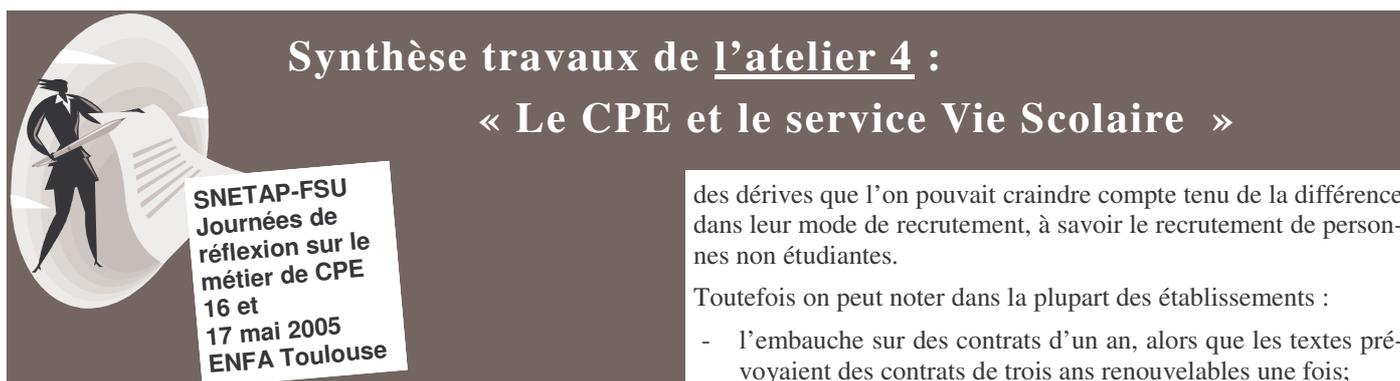
Le rôle de CPE est trop souvent vécu comme un « fusible » entre les personnels et la direction. Notre rôle au sein des établissements est important et essentiel, mais tous les chefs d'établissement ne le reconnaissent pas à sa juste valeur.

Le CPE :

- ✓ permet de tempérer quand c'est justifié
- ✓ est toujours fortement attendu lorsqu'il arrive dans un lycée
- ✓ est parfois « attendu au tournant » quand il y a des dysfonctionnements : il est souvent amené à « faire tampon » entre les personnels et la direction
- ✓ met et doit « mettre de l'huile dans les rouages »
- ✓ doit apprendre à composer avec le proviseur :
- ✓ doit se créer un réseau pour mieux travailler dans l'établissement (ATOSS par exemple)
- ✓ doit installer la confiance avec les autres personnels et les élèves
- ✓ doit être mobile dans l'établissement , aller vers les autres et participer au relationnel
- ✓ est parfois méconnu dans sa fonction : il doit donc dire qui il est et comment il travaille
- ✓ doit construire sa place dans le lycée
- ✓ doit apprendre à ne pas généraliser à partir de comportements individuels chez les adultes comme chez les jeunes
- ✓ est sensible au cadre de vie dans lequel évoluent élèves et personnel
- ✓ doit pouvoir dire non à l'équipe de direction

Un CPE laisse toujours des traces dans un établissement (en bien ou en mal). Il est porteur d'une forte identité et joue un rôle particulier dans l'établissement auprès des adultes comme auprès des jeunes. Son rôle est très marqué dans le climat de l'établissement, de par la position qu'il occupe dans le système et son implication dans le relationnel avec tous les usagers.

Olivier Frétygn et Noëlline Le Moigne



Trois thèmes avaient été dégagés pour cet atelier :

Les nouveaux personnels : TEPETA et AE

Vision éducative de la Vie Scolaire/vision restreinte à la surveillance générale

Le positionnement du CPE par rapport à l'équipe de direction

1) Les nouveaux personnels

LES TEPETA

On ne peut que se réjouir de l'arrivée de cette nouvelle catégorie de personnels dans les services Vie Scolaire des établissements.

Ils représentent, en secondant le CPE, notamment dans de nombreuses tâches administratives, et de suivi des élèves (à un autre niveau que le CPE) une vraie opportunité pour celui-ci de se recentrer sur sa mission éducative.

Il convient cependant de rester vigilants :

- les TEPETA ont un statut clairement défini qui fait que les missions des TEPETA « Vie Scolaire » ne peuvent être confondues avec celles des TEPETA « Documentation ». Aussi, il faut veiller à ce que les TEPETA Vie Scolaire soit bien affectés, et pour la totalité de leur temps de travail, dans les services Vie Scolaire ;
- si les TEPETA Vie Scolaire peuvent être assimilés comme « adjoints du CPE », leurs champs d'intervention ne peuvent être confondus. Et ce, contrairement à ce que pourrait laisser sous entendre la DGER qui, sur certains petits sites d'établissements, serait tentée de remplacer le poste de CPE par un poste de TEPETA.

Constat affligeant, ces personnels, même issus du concours externe, n'ont bénéficié d'aucune formation.

LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Ils remplacent progressivement les MI/SE dans les établissements et l'on n'enregistre pas pour le moment une

des dérives que l'on pouvait craindre compte tenu de la différence dans leur mode de recrutement, à savoir le recrutement de personnes non étudiantes.

Toutefois on peut noter dans la plupart des établissements :

- l'embauche sur des contrats d'un an, alors que les textes prévoyaient des contrats de trois ans renouvelables une fois;
- l'absence de formation (de rares formations ont eu lieu dans certaines régions à l'initiative de collègues CPE).

2) Vision éducative de la Vie Scolaire/vision restreinte à la surveillance générale

Globalement, les CPE dénoncent un déficit de reconnaissance de leur fonction éducative de la part des autres membres de la communauté éducative qui les cantonnent trop souvent au rôle de « surveillant général ». Les CPE affirment leur volonté de se recentrer sur leur mission éducative et l'élève.

Des propositions ont été faites pour faire évoluer cette perception du CPE et du service vie scolaire :

- l'existence d'un projet « vie scolaire », dans le projet d'établissement, permettant de créer du lien entre les actions et les différents acteurs et d'associer les autres membres de la communauté éducative, notamment les enseignants, sur des projets ;
- des temps de formation et de réflexion communs enseignants/CPE, pour mieux se connaître et apprendre à travailler ensemble, notamment sur le domaine pédagogique et éducatif, avec la demande de « déplacer » le lieu de formation des CPE sur l'ENFA où sont formés les enseignants
- des temps de concertation (ou de réflexion) formalisés, au sein des établissements pour réfléchir, redéfinir les rôles (si besoin) et travailler ensemble avec les enseignants
- une politique régionale active et formalisée de la vie scolaire dynamique impulsée par les SRFD
- une volonté dans chaque établissement, de mettre en avant en diverses circonstances (réunion de rentrée, conseils d'établissements,...) les missions éducatives des services Vie Scolaire et le rôle du CPE dans ce cadre.

Un rappel nécessaire : la prédominance dans nos établissements des internats qui génère un temps « hors scolaire » important pour les élèves et donc un grand champ de la « vie scolaire », par rapport au temps dit « scolaire ».

3) Le positionnement du CPE par rapport à l'équipe de direction

Parce qu'ils estiment nécessaire :

- un positionnement indépendant, pour leurs relations avec les élèves, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative qui permette une relation de confiance avec tous les acteurs

- d'avoir et de conserver une liberté d'action et de parole
- de dissocier l'aspect éducatif de « l'administratif » : le CPE est, notamment, formé pour l'écoute et sa mission est avant tout centrée sur l'élève
- de disposer d'espaces et de temps pour être initiateurs et force de proposition sur des projets éducatifs

Parce qu'ils souhaitent :

- pouvoir s'investir librement et sans pressions dans le champ syndical en tant que représentants des personnels, par exemple
- conserver les conditions statutaires pour lesquelles ils se sont battus (notamment leur temps de travail)

Parce qu'ils ne souhaitent pas :

- faire partie et être assimilés à des « équipes », dont la seule mission consiste à gérer les moyens d'un établissement

les CPE revendiquent leur non-appartenance à l'équipe de direction et demandent en ce sens une clarification des textes qui les régissent, ce qui aurait également pour conséquence de clarifier la position de la Vie scolaire et d'affirmer son rôle éducatif.

Les CPE souhaitent réaffirmer leur ambition éducative, face à un ministère qui a totalement abandonné ce terrain.

Noëlline Le Moigne et Didier Revel

Les perspectives d'action

tion initiale et continue des personnels (plus particulièrement en direction des TEPETA et des AE, mais aussi des CPE et des enseignants avec l'organisation de sessions de formation communes à ces 2 dernières catégories) et de notre volonté de voir formaliser et institutionnaliser les échanges de pratiques entre enseignants et CPE - des propositions d'action, à mettre en œuvre très rapidement, ont émergé pendant les débats :

Au-delà des exigences que nous serons appelés à formuler ou à répéter - notamment sur la question fondamentale de la forma-

- **Rencontrer** les acteurs politiques de la DGER pour leur rendre compte de ces journées et des demandes très fortes exprimées par les CPE et obtenir de la DGER qu'elle donne des consignes très claires à la rentrée prochaine pour que la circulaire de décembre 2002 définissant les orientations générales de la politique de vie scolaire soit enfin réellement appliquée à tous les échelons concernés
- **Exiger** qu'un CTPC-DGER, ordinaire ou extraordinaire, soit convoqué exclusivement sur des questions liées aux pratiques pédagogiques et à la vie scolaire
- **Rencontrer** les responsables du nouveau bureau de la vie scolaire institué par la réorganisation interne de la DGER
- **Rencontrer** l'Inspection et engager avec elle un vrai débat sur les questions de vie scolaire
- **Rencontrer** la DGA pour obtenir que le corps des TEPETA nouvellement créé soit alimenté régulièrement et que des TEPETA Vie Scolaire continuent d'être recrutés
- **Exiger** du MAAPR qu'un plan de déprécarisation des CPE soit mis en place
- **Demander** que les questions de pédagogie et de vie scolaire soient traitées dans tous les CTPR, notamment pour préparer la prochaine rentrée scolaire
- **Prolonger** la réflexion sur les questions de la vie scolaire dans toutes les régions où des réunions de CPE sont encore organisées, et dans les régions où elles ne le sont plus, se mobiliser pour réimpulser des dynamiques régionales en interpellant fermement les CTPR.
- **Organiser** un « stage » identique à celui de Toulouse pour les régions Nord et Est qui ont eu plus de difficultés à se mobiliser sur ces 2 journées à l'ENFA compte tenu de l'éloignement

André Blanchard

CPE - MOYENNES des NOTES 2004

Corps	Echelon	Nbre d'agents	Moyenne	Minimum	Maximum
conseiller principal d'éducation		322	18.89	10.00	20.00
conseiller principal d'éducation hors classe		65	19.71	10.00	20.00
conseiller principal d'éducation		257	18.69	12.50	20.00
conseiller principal d'éducation hors classe	7	28	19.90	18.75	20.00
conseiller principal d'éducation hors classe	6	26	19.93	19.00	20.00
conseiller principal d'éducation hors classe	5	3	19.93	19.80	20.00
conseiller principal d'éducation hors classe	4	4	16.90	10.00	20.00
conseiller principal d'éducation hors classe	3	2	19.35	19.10	19.60
conseiller principal d'éducation hors classe	2	1	19.60	19.60	19.60
conseiller principal d'éducation hors classe	1	1	20.00	20.00	20.00
conseiller principal d'éducation	11	29	19.97	19.75	20.00
conseiller principal d'éducation	10	21	19.83	17.50	20.00
conseiller principal d'éducation	9	16	19.37	18.50	20.00
conseiller principal d'éducation	8	17	19.44	18.00	20.00
conseiller principal d'éducation	7	57	18.81	12.50	20.00
conseiller principal d'éducation	6	50	18.29	16.00	20.00
conseiller principal d'éducation	5	48	17.82	16.00	19.25
conseiller principal d'éducation	4	16	17.03	15.50	18.00
conseiller principal d'éducation	3	3	17.43	17.00	17.80

VOS ÉLUS

Les élus catégoriels représentant les CPE dans les instances du SNETAP

- Didier REVEL LEGTA St Chély d'Apcher (48) tél. : 04.66.42.61.50
- Claude MARONNE LPA St Flour (15) tél. : 04.71.60.08.45

Les élus CPE du SNETAP à la Commission Administrative Paritaire (CAP)

- Alain DACHICOURT LEGTA Hyères (83) tél. : 04.94.01.35.55
- Bernard DOMEQ LEGTA Moulins (03) tél. : 04.70.46.92.80
- Olivier FRETIGNY LPA Riscle (32) tél. : 05.62.69.72.16
- Pascal GOUDIER LPA Tarbes (65) tél. : 05.62.93.07.32
- Noëlline LE MOIGNE LEGTA Guingamp (22) tél. : 02.96.40.67.50
- Gilles LIOBARD LEGTA Toulouse-Auzeville (31) tél. : 05.61.00.30.70
- Claude MARONNE LPA ST-FLOUR (15) tél. : 04.71.60.08.45
- Didier REVEL* LEGTA St Chély d'Apcher (48) tél. : 04.66.42.61.50

* *Coordonnateur de la CAP*